

# L'État-nation survivra-t-il à la mondialisation ?

Jean-Marc Siroën \*,  
Université Paris Dauphine

Dans la tradition de Max Weber, l'État se définit par l'autorité et le pouvoir qu'il exerce sur un territoire donné. Il dispose du monopole de la violence légitime<sup>1</sup>. Le passage du concept d'État à celui d'Etat-Nation précise le cadre à l'intérieur duquel s'exerce ce pouvoir coercitif. Dans les définitions classiques, la nation se définit comme le lieu de regroupement d'une population qui partage des valeurs et des objectifs communs. Ainsi, pour John Stuart Mill, "*une partie de l'humanité peut être appréhendée comme une nationalité, si elle est liée par des sympathies communes et exclusives*". Cette idée de communauté d'histoire et de préférences se retrouve chez Ernest Renan qui, en 1882, insiste sur deux composantes "*la première est la possession commune d'un riche héritage de souvenirs, l'autre est l'engagement, le souhait de vivre ensemble*".

Cette conception, acceptable dans une première approche, est néanmoins beaucoup trop large. D'autres entités répondent à cette définition. La famille, le lieu de travail, la communauté religieuse sont, tout autant, des lieux de coercition liés par l'histoire et une certaine communauté de destin. Ils sont également pourvus d'une certaine légitimité qui varie, d'ailleurs, avec les époques et les civilisations. Un des thèmes dominants, sinon fondateur, de l' « économie politique internationale » n'est-il pas, d'ailleurs, la mise en concurrence de l'État par d'autres formes d'organisations publiques (organisations supranationales, provinces, régions) ou privées (firmes multinationales, ONG, mafias) ? Le recouplement de l'État et de la nation est d'ailleurs loin de correspondre à la réalité. Les États regroupent souvent plusieurs nations et une nation peut relever de plusieurs États.

Les individus, pour satisfaire efficacement leurs besoins, matériels, spirituels ou affectifs, se regroupent dans des communautés. En échange, ils se contraignent à abdiquer une part de leur souveraineté ce qui est une autre façon de présenter la "violence légitime". Plus ou moins coercitives, ces communautés iraient de l'individu à l'Etat-Nation en passant par la famille, la tribu, la « paroisse », l'ethnie. Mais l'Etat-nation, comme communauté ultime, et la notion de frontière qui lui est associée, n'ont pas de valeur universelle. Avant le colonisateur –et sans doute après- elle échappait aux habitants de l'Afrique sub-saharienne. L'Etat-nation ne serait donc qu'une forme d'organisation communautaire -une "juridiction" comme disent certains économistes- parmi d'autres formes concurrentes et qui, compte tenu d'un certain environnement économique et politique, répondrait plus ou moins efficacement aux besoins individuels et collectifs.

---

\* L'auteur tient à remercier Alain Bienaymé et François Pouget pour leur relecture attentive et leurs nombreuses suggestions. Il reste seul responsable des erreurs qui subsisteraient.

<sup>1</sup> Cette approche explique que les économistes ne se soient souvent intéressés à l'État que sous l'angle de la fiscalité qui est la forme la plus évidente de cette violence légitime. Ainsi, ils n'ont souvent abordé la question du fédéralisme que par le fédéralisme fiscal et budgétaire (voir la synthèse de Oates, 1999).

L'Etat-nation est une communauté dotée d'un territoire d'exclusion défini par des frontières physiques et pourvu de compétences spécifiques qui définissent sa souveraineté, affirmé par un monopole de violence légitime qui ne lui sera pas contesté de l'extérieur. L'Etat-nation n'existe que grâce au consensus de l'ensemble des Etats-nations pour le définir, l'identifier et le reconnaître. Les Traité de Westphalie (1648), mis en place pour liquider la guerre de Trente ans, affirment ainsi la souveraineté des États et le principe de non-ingérence à l'intérieur de frontières précises et reconnues par le concert des Etats-nations. L'armée permanente se substitue aux armées mercenaires, les élites revendiquent le fait national et la langue devient le vecteur de l'unité. L'Etat-nation est donc avant tout un concept juridique. Il émane du droit international "westphalien". Il n'a pas de sens économique évident.

Puisque la taille minimale de la nation est l'individu, le nombre potentiel de nations est quasiment illimité. Leur dimension effective réagit à un environnement économique ou politique plus ou moins stable. Contrairement à ce qu'affirme une certaine historiographie, et malgré la protection du droit international westphalien, les États-nations ne sont pas éternels. Leur forme, comme leurs contours, sont capricieux. Des nations se forment puis éclatent. Les compétences des Etats s'étendent ou se rétractent.

C'est bien à cette dynamique que devraient s'intéresser les économistes.

L'analyse économique n'introduit pourtant le concept d'Etat-nation que lorsque le thème étudié l'impose : monnaie, politique économique, commerce international. La théorie adopte alors souvent une définition instrumentale adaptée aux besoins de l'analyse. Il ne s'agit pas de "vrais" Etats-nations et la frontière dont on parle ne se superpose pas nécessairement aux frontières politiques (partie 1). Mais des approches plus sociologiques, historiques ou politiques supposent souvent que la nation précède l'Etat qui n'en serait alors qu'une émanation. Pourtant, les nations modernes ont largement été « construites » par les Etats qui voulaient s'assurer d'une certaine dimension et diminuer les coûts imposés par la diversité des populations (partie 2). Si les contours de la nation sont malléables en fonction, notamment, de l'environnement économique, les frontières ne peuvent plus être considérées comme exogènes. Elles se déplacent. Le nombre et la taille des nations n'ont d'ailleurs jamais cessé d'évoluer, tout particulièrement au cours du XX<sup>e</sup> siècle qui voit le nombre de nations exploser. Quelle serait alors l'influence du tryptique mondialisation-pacification-démocratisation (partie 3) ? La phase actuelle de mondialisation présente la particularité de se situer dans contexte beaucoup plus coopératif qui a éloigné le risque de guerres inter-étatiques et qui accompagne un mouvement presque universel de démocratisation (partie 4). La mondialisation, la démocratie, la pacification des relations internationales remettent-elles donc en cause les États-nations ? Si la fonction de l'Etat n'est plus de garantir l'accès aux marchés et la sécurité extérieure, n'est-elle pas aujourd'hui d'assurer la stabilité intérieure et, pour cela, de réduire les sources d'hétérogénéité (partie 5) ?

## ***L'Etat-nation dans l'analyse économique.***

La science économique ne fait pas de l'Etat ou de la nation des objets d'analyse fondamentaux. Elle se distingue ainsi d'autres disciplines des sciences sociales comme le droit, la philosophie, les sciences politiques ou la sociologie. La science économique moderne s'est en effet fondée sur le refus même de consentir à l'Etat son statut de sujet d'analyse pertinent. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la branche libérale de la philosophie politique, avec Hume, Montesquieu ou Smith, a repoussé au niveau des individus le cœur de la rationalité, l'origine des actions et finalement la source des interdépendances. Cette économie classique s'affirme

contre l'héritage mercantiliste qui adoptait la position inverse en se focalisant sur la rationalité de l'État à laquelle devaient s'assujettir les objectifs individuels.

Une bonne partie de l'analyse économique, à commencer par la théorie de l'équilibre général, s'accommode très bien de l'absence de nation ce qui revient à supposer que chaque individu pourrait être une nation à lui tout seul. Même les économistes qui sont aujourd'hui les plus concernés par la problématique de l'État-nation hésitent à définir le concept: " *En conformité avec l'usage de l'anglais courant nous utiliserons indifféremment « nation », « État » et « pays » pour désigner « État souverain » -et spécifiquement l'« état national souverain » qui est la principale subdivision politique du Monde*" écrivent, par exemple, Alesina et Spolaore (2003, p. 2).

Cette réticence des économistes ne relève-t-elle des choix méthodologiques propres à la discipline ? Si les sciences sociales acceptent aisément une conception holiste de la société, l'individualisme méthodologique reste un noyau dur de la science économique<sup>2</sup>. Toutefois, cet écart méthodologique ne justifie pas le désintérêt porté par la discipline à la formation des Etats-nations. Les rares travaux novateurs et influents issus de la discipline ont souvent émané d'auteurs dont l'attachement à l'individualisme méthodologique ne pouvait être mis en cause. On pense, par exemple, à Mancur Olson dont les travaux sur l'action collective ont davantage influencé les politistes ou les sociologues que les économistes (Olson, 1978).

Ce rejet de l'État, non comme réalité, mais comme objet d'analyse, ne fut évidemment pas toujours aussi catégorique. Les premiers classiques, Adam Smith en tête, n'oublieront pas le rôle qu'il assure dans la sécurité, voire dans la production de biens collectifs. Mais si l'État existe, c'est avant tout pour répondre à des besoins individuels. Il ne poursuit pas d'objectifs propres. Solution de second rang, il ne s'impose que si les formes de coordination inter-individuelles et, en premier lieu, le marché, se révèlent défaillants. Les compétences de l'État sont résiduelles. Elles ne justifient donc pas que l'économiste s'y attarde trop longuement.

Ce désintérêt général de la science économique moderne doit aussi être relativisé par la parenthèse keynésienne qui rétablit l'État dans son statut d'acteur clé, séparé des actions individuelles. Cette "révolution" a ouvert une brèche où s'est engouffrée une macroéconomie qui imposait la personnalisation de l'État. Si la rationalité individuelle peut aisément s'affranchir des frontières, la construction des agrégats macroéconomiques les impose. Mais, dès les années 1960, la parenthèse keynésienne se refermait pour réhabiliter une analyse en terme de rationalité individuelle. L'agent représentatif rationnel, qui synthétise à lui tout seul l'ensemble des comportements, se substitue alors à l'agrégat keynésien<sup>3</sup>.

Si, au-delà de l'héritage keynésien, l'État est ignoré ou réduit à sa dimension individuelle, les économistes sont encore plus désarmés face au concept de nation et, a fortiori, d'« État-nations ». Au mieux, les langues, les cultures, les religions, voire l'idéologie, qui sont des critères fréquemment retenus pour identifier les nations, devraient entrer dans la boîte noire des préférences individuelles. Elles seront considérées comme données par les économistes. Le cas échéant, il reviendra aux sciences humaines de remonter à leurs déterminants. Les

---

<sup>2</sup> L'approche marxiste peut apparaître comme intermédiaire entre l'approche libérale et l'approche nationaliste en situant la rationalité au niveau des classes sociales. Mais elle revient néanmoins, elle aussi, à considérer l'État comme un objet d'analyse résiduel dérivé de la lutte des classes, vrai moteur de l'histoire.

<sup>3</sup> Voir le panorama dressé par Alain Bienaymé, livre à paraître.

frontières qui délimitent les contours de l'Etat-nation seront donc considérées comme exogènes<sup>4</sup> (voir *infra*).

Trois critères d'identification de la nation peuvent être retenus : la mobilité, l'homogénéité les externalités.

Une nation est d'abord un espace de mobilité. La théorie néoclassique du commerce international suppose ainsi une parfaite mobilité à l'intérieur de la nation des produits, des facteurs et des techniques. La frontière est alors un obstacle à la mobilité. Dans un monde parfaitement globalisé, où les différents marchés seraient parfaitement intégrés, il n'y aurait plus de nations. La nouvelle économie internationale, qui introduit la concurrence imparfaite, n'échappe pas à ce paradoxe. Dans un monde parfaitement intégré, l'économie industrielle – *l'Industrial Organization* – pourrait se substituer sans dommage à la théorie du commerce international. La globalisation, définie comme un monde parfaitement intégré, sonnerait le glas de la théorie du commerce international d'où, peut-être, l'effort récent des spécialistes pour vérifier la « survie » des frontières<sup>5</sup> et donc celle de leur discipline. Bien heureusement, la littérature empirique actuelle "sauve" la discipline "économie internationale" ; ainsi le coût spécifique de franchissement des frontières équivaudrait à un tarif douanier moyen de ... 170% (Anderson & van Wincoop, 2004). Au-delà de l'identification de l'"effet-frontière", ce *puzzle* (Obstfeld & Rogoff, 2000) devrait d'ailleurs motiver la recherche sur les fondements du "bloc" que semblent parvenir à préserver les Etats-nations.

Ensuite, une nation regroupe des individus qui ont des préférences homogènes. Cette hypothèse permet, le cas échéant, de proposer une fonction d'utilité collective ou de faire accepter le recours à un agent représentatif national<sup>6</sup>. Toutefois, l'homogénéité n'implique pas toujours l'identité, mais plutôt la proximité. Dans une approche à la Hotelling, qui est souvent adoptée (par exemple, Alesina et Spolaore, 2003), les préférences individuelles se localisent le long d'un segment de droite autant de fois partitionné qu'il existe de nations. Si, à l'intérieur de ces sous-segments, le regroupement ne procure aucun gain net, les individus ont intérêt à rester isolés<sup>7</sup>. La « frontière » physique est donc dérivée de la frontière psychique fondée sur les préférences individuelles pour autant que la proximité géographique se confonde avec la proximité des préférences. La frontière d'"équilibre" se localiserait là où se situe l'individu qui accepterait indifféremment d'être citoyen de l'une ou l'autre des deux nations adjacentes.

---

<sup>4</sup> Outre Alesina & Spolaore (2003) et les travaux antérieurs de ces auteurs auxquels Romain Wacziarg était souvent associé, on peut citer quelques références de travaux ayant récemment traité de l'endogénéité de la taille des États-nations : Bolton, Roland, & Spolaore, E. (1996), Bolton & Roland (1997) ; voir également Drazen (2002; 14.6). Il est néanmoins significatif de voir que ce manuel d'économie politique se clôt sur la question de la taille des nations confirmant ainsi que le reste de l'ouvrage suppose son caractère exogène.

<sup>5</sup> Sur cette problématique de la globalisation, voir Siroën (2004). Sur l'importance des frontières comme obstacle aux échanges même entre pays ouverts aux échanges comme le Canada et les Etats-Unis, voir l'article de référence de Mac Callum (1995) et les nuances apportées par Anderson & van Wincoop (2003).

<sup>6</sup> Qui peut-être celle de l'individu médian, notamment lorsque ces préférences s'expriment dans un cadre électif.

<sup>7</sup> C'est d'ailleurs sur cette hypothèse implicite que se construit l'analyse économique néoclassique: les individus conservent leur pleine souveraineté et n'acceptent celle du marché que pour connaître la seule information que l'action exige: le prix ; « *C'est la soumission de l'homme aux forces impersonnelles du marché qui, dans le passé, a rendu possible le développement d'une civilisation qui sans cela n'aurait pu se développer* » écrit Hayek dans *Les routes de la servitude*.

La nation est enfin un « club » qui exclut l'étranger de l'usage des biens publics réservés aux citoyens qui en supportent les coûts et les obligations. L'État-nation rationnel cherche à limiter le « resquillage » (*free riding*) c'est-à-dire à minimiser les externalités positives qui bénéficient aux autres nations. La violence de l'État ne peut être légitime que par l'exclusivité de l'usage des biens publics qu'elle accorde à ses citoyens. La frontière se définit alors par la limite au-delà de laquelle l'État ne dispose plus du monopole de violence légitime. La macroéconomie keynésienne peut se rattacher à cette approche puisqu'elle définit un territoire à l'intérieur duquel les politiques publiques doivent exercer des effets positifs sur l'économie nationale en terme de croissance ou de bien-être. Cette approche de l'État-nation s'inscrit bien dans la conception westphalienne des relations internationales.

## ***La Nation précède-t-elle l'État ?***

Dans la plupart des analyses, la nation est supposée précéder l'État ce qui confère d'ailleurs à la nation, et à elle seule, un statut d'exogénéité qui est plus souvent contesté à l'Etat. Une population constituée qui partagerait une certaine identité, se regrouperait pour se doter d'une institution publique qui assumera des fonctions inaccessibles à l'individu isolé.

L'État émanerait donc de la nation. Cette chronologie se retrouve chez Renan où la nation est fondée sur l'histoire. Ramenée à l'individualisme méthodologique, les préférences données déterminent la formation des nations puis de l'État, organisation parmi d'autres, qui rationalise l'action collective. Les préférences individuelles déterminent les institutions choisies. Le cas échéant, comme chez Tiebout (1956), les individus choisissent la communauté dans laquelle ils se sentent les plus proches ; ils « votent avec leurs pieds ». Dans des approches plus modernes (Casella & Feinstein, 2002) et pour chaque type de bien public, les individus choisissent, les "juridictions" qu'ils considèrent comme les plus conformes à leurs préférences. Mais, qu'elle soit fondée sur une histoire commune ou sur une rationalité individuelle, les préférences collectives précèdent les institutions et donc la nation précède l'Etat.

Cette approche est critiquable. Elle avalise des mythes « fondateurs » qui présentaient l'État comme l'issue d'une volonté collective –nationale– de sécurité et d'efficacité. Comme l'écrit ironiquement Deutsch (1969) la nation est un « *groupe de gens unifiés par une erreur commune sur leur lignage et par une commune détestation de leurs voisins* ».

En effet, la nation n'émane ni d'une autorité divine, ni d'une volonté spontanée de vivre ensemble. Elle est plus souvent construite. Et souvent, construite par l'Etat. Tilly & Tilly (1973) constatent ainsi que « *Presque tous les gouvernements européens prirent des mesures qui homogénéisaient leurs populations : l'adoption d'une religion d'État, l'expulsion des minorités, l'instauration d'un langage national, éventuellement l'organisation d'une instruction publique de masse* »<sup>8</sup>.

L'État moderne est, en effet, apparu au XV<sup>o</sup> siècle pour stabiliser les monarchies européennes. Il se fonde sur une doctrine économique et administrative, le mercantilisme. On invente le mythe national pour légitimer des politiques d'homogénéisation. On rompt avec la

---

<sup>8</sup> De Swaan (1995) considère que la mise en place d'une instruction de masse avait surtout pour fonction d'imposer une langue de référence mais, qu'en France, les efforts de l'État révolutionnaire se révélèrent vains car « *Les structures d'un gouvernement central nécessaires pour mener à bien ce type d'opérations n'existaient pas encore* » (p. 127).

tutelle universaliste de l'Église en abandonnant le latin et le droit canon. On amorce un long processus d'extinction des langues régionales.

La France moderne date ainsi de l'action centralisatrice de Louis XI, poursuivie par ses successeurs. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui prescrit l'usage du français dans tous les actes publics au détriment du latin et des langues régionales. Simultanément, le roi s'octroyait les attributs régaliens, c'est-à-dire le monopole de faire la guerre, de promulguer les lois, de lever des impôts et de battre monnaie. L'Etat moderne était né, mais pas nécessairement la nation française. Les habitants du Royaume ne parlaient pas la même langue, ne partageaient pas la même religion et se retrouvaient peu dans une histoire commune.

A l'origine, les monarques peuvent se confondre avec les « bandits sédentaires » de Olson (2000). Pilleurs, ils limitent pourtant leur rapine afin de permettre la reproduction de la richesse et le renouvellement des prélèvements. Ces bandits sédentaires ont même intérêt à financer des biens publics s'ils contribuent à accroître les richesses et donc leurs futures rentes. Finalement, l'Etat trouvera sa légitimité dans un intérêt commun : assurer des revenus réguliers tout en protégeant les administrés des bandits « vagabonds » seulement intéressés par la rapine immédiate<sup>9</sup>.

Comment expliquer la volonté des États modernes d'homogénéiser un territoire généralement plurinational pour, finalement, valider la fiction d'un rapport fusionnel entre l'Etat et la nation ? L'homogénéisation révèle une volonté délibérée de rationalisation. C'est en réduisant l'hétérogénéité, c'est-à-dire, souvent, le nombre de nations, que la taille effective de l'Etat se rapprochera de la taille optimale.

Le processus rationnel d'homogénéisation vise à réduire les coûts de transaction plus faibles lorsque, par exemple, l'échange se réalise dans la même monnaie, repose sur le même système de mesure, obéit aux mêmes lois ou coutumes contractuelles avec des contrats rédigés dans la même langue. Les biens publics eux-mêmes sont moins coûteux à produire s'ils s'adressent à des populations homogènes qui éprouvent sensiblement les mêmes besoins et peuvent être satisfaits par des prestations standardisées. En même temps, l'État-Léviathan à la Hobbes, réduit une hétérogénéité qui est source de violence sociale.

## ***Les frontières sont-elles exogènes ?***

L'analyse économique considère, en général, que les frontières sont une donnée exogène à l'économie, au même titre que, par exemple, la géographie. Elle s'est donc très rarement autorisée à remettre en cause la pertinence des frontières existantes. L'économie a préféré fonder son analyse sur des hypothèses abstraites qui permettaient de contourner la question : modèle à deux pays, hypothèse du petit pays, symétrie des pays.

Si le relief d'une région, son climat, son ensoleillement s'imposent, il n'en est pas de même des frontières qui ont d'ailleurs beaucoup varié dans le temps. Pourtant, si les frontières ne sont pas exogènes, la « géographie » ne peut pas l'être non plus. Un pays n'est montagneux, désertique, enclavé que par rapport à ses frontières. L'Etat autrichien était bien moins montagneux à l'époque de l'Empire austro-hongrois.

---

<sup>9</sup> Les conquêtes de Tamerlan furent tellement dévastatrices que l'empire ne survécut pas à son créateur, note Alain Bienaymé (livre à paraître).

C'est peut-être dans le domaine de l'intégration régionale que les économistes se retrouvent aujourd'hui contraints de poser la question des frontières optimales même sous une forme très abstraite. La recomposition des espaces économiques pose le problème sous l'angle ancien de la taille optimale des nations, héritage certainement inconscient, d'une pensée post-mercantiliste<sup>10</sup>. Quels sont, par exemple, les contours d'une zone monétaire optimale (Mundell, 1961) ? En combien de « blocs » doit être partitionnée l'économie mondiale (Krugman, 1991) ?

Alesina & Spolaore (2003, p. 2) rejettent explicitement l'hypothèse d'exogénéité des frontières. Ils considèrent ainsi que « *Les frontières politiques, comme bien d'autres institutions, sont la conséquence de choix et d'interactions entre des individus et des groupes qui poursuivent leurs buts sous contraintes* ». Dans leur modélisation, cela signifie que la taille du segment de la population qui correspond formellement à un « État-nation » varie avec l'environnement économique. Toutefois, leur analyse implique l'exogénéité des préférences individuelles et donc celle des nations<sup>11</sup>, hypothèse que nous avons contestée en rappelant que l'État avait fortement contribué à modeler les préférences individuelles.

Alesina & Spolaore isolent quatre relations qui permettent de fixer la taille des pays :

- Un vaste marché intérieur permet des économies d'échelle et donc des opportunités de croissance. Néanmoins, cet avantage de la grande dimension est contingent au degré d'ouverture de l'économie mondiale. Les grands pays qui disposent d'un marché intérieur captif plus vaste sont d'autant plus avantageux que les marchés étrangers sont fermés.
- L'élargissement permet de répartir les coûts fixes de production des biens publics sur une population plus large. La part du revenu affectée à la production de biens publics doit donc diminuer avec la taille du pays.
- Mais l'élargissement implique aussi l'intégration de populations plus hétérogènes ce qui peut impliquer des « coûts d'hétérogénéité » qui reflètent la différence entre le bien public « préféré » par les individus et le bien public effectivement accessible.
- Les pays démocratiques tendent à adopter des tailles plus faibles. En effet, les dictateurs, héritiers directs des « bandits sédentaires » de Olson sont davantage motivés par l'élargissement de l'assiette de leur prélèvement, et donc par l'accroissement de la taille des pays.

Pour les auteurs, la mondialisation des marchés et, plus accessoirement, la démocratisation de nombreux pays, conduisent à la fragmentation des grandes nations aux coûts d'hétérogénéité devenus insupportables.

Pourtant, la relation entre la taille et les coûts d'hétérogénéité, considérée comme positive par Alesina et Spolaore, doit être nuancée.

---

<sup>10</sup> Notamment ce que Raymond Aron (1962) appelait l'Ecole historique et nationale incarnée par List. Sur la problématique de la taille optimale, voir Siroën (2002).

<sup>11</sup> Toutefois, le chapitre 5 introduit une possible endogénéisation de l'hétérogénéité par le culte de la personnalité ou l'exaltation du patriotisme.

Dans les pays "recomposés", le rétrécissement de la taille des pays n'implique pas toujours la réduction des coûts d'hétérogénéité. Ceux-ci sont fréquemment pris en charge par l'Etat qui « compense », en quelque sorte, l'éloignement.

Ce n'est pas nécessairement l'individu physiquement localisé sur la frontière et donc, par construction, le plus "éloigné" du Centre, qui crée le plus d'hétérogénéité. La diversité se diffuse sur l'ensemble du territoire. Les clivages entre catégories sociales, entre populations autochtones et immigrées, entre groupes raciaux ou ethniques n'ont pas toujours de dimension spatiale. Certes, l'hétérogénéité pousse à revendiquer la division en ensembles plus homogènes (Tchécoslovaquie, Italie du Nord-Italie du Sud). Mais, d'autres fois, la partition agrave les coûts d'hétérogénéité. La fragmentation à l'intérieur de certains Etats indépendants, comme la Bosnie-Herzegovine, est plus importante qu'elle ne l'était pour l'ensemble de la Yougoslavie et les coûts associés seront individuellement plus élevés pour les citoyens bosniaques qu'ils ne l'étaient pour ceux de la République fédérative. De même, l'indépendance de la Lettonie ou de l'Estonie a « créé » une minorité et donc une hétérogénéité : la population d'origine russe. Les Lettons n'étaient qu'un élément d'hétérogénéité marginale de l'URSS. La minorité russe est un élément d'hétérogénéité important de la Lettonie.

Une autre des difficultés des approches de type Alesina et Spolaore (2003) est la prise en compte de la diversité des biens publics. L'Etat propose une multitude de biens publics qui n'obéissent ni aux mêmes fonctions de production, ni aux mêmes fonctions d'utilité. Il n'y a pas une « taille optimale » des nations, mais des « tailles optimales » attachées à chaque type de biens publics Siroën (2002). Or, il n'existe qu'un seul État-nation.

On peut émettre l'hypothèse que parmi l'ensemble des biens publics potentiels, un certain type de bien public domine tous les autres. C'est alors le territoire concerné par ce bien public qui constraint tous les autres. La diversité des tailles optimales fait que la fourniture des (n-1) autres biens publics sera, selon les cas, sous ou surdimensionnée. La taille de la nation ne peut donc être, au mieux, qu'un optimum de second rang car constraint par la taille optimale du bien public « essentiel ».

Lors de la constitution des États modernes, quel a été ce bien public essentiel qui fixait la taille du pays ? Les historiens et les politistes seraient tentés de répondre : la sécurité extérieure. En effet, dès le XV<sup>e</sup> siècle, la professionnalisation du métier militaire, l'augmentation du coût des armements et, en même temps leur sensibilité aux effets de dimension, imposait une taille certainement plus élevée<sup>12</sup>. L'époque moderne qui s'ouvre au XV<sup>e</sup> siècle marque aussi le déclin des petites cités-Etats.

La consolidation de l'armée visait soit à défendre le territoire, soit à l'étendre. La nécessité d'une armée puissante est donc un moyen au service d'une fin économique : accroître la « rente » nationale qu'elle soit, d'ailleurs, prélevée par le Monarque, par l'aristocratie ou par la bourgeoisie. La démarche mercantiliste, qui accompagne la formation des États modernes, impliquait un approvisionnement sûr et bon marché en consommations intermédiaires, leur valorisation sur le territoire national et la constitution de marchés captifs.

---

<sup>12</sup> Sur cette rupture, qui correspond au début de l'époque moderne, voir Tilly (1990).

## ***Mondialisation, paix et démocratie***

Beaucoup d'historiens économistes ont comparé la mondialisation de la fin du XIX<sup>o</sup> siècle, interrompue par la première guerre mondiale, à celle d'aujourd'hui. Ils en soulignent souvent les analogies (Siroën, 2004) et limitent les différences à quelques caractéristiques économiques comme les coûts de transports, les flux migratoires ou la nature des flux financiers. Pourtant, loin de remettre en cause les États-nations, la première mondialisation avait accompagné leur affirmation. La seconde les met en doute. En même temps, la mondialisation actuelle s'accompagne d'une extension de la démocratie et d'une certaine pacification des relations internationales. Ce n'est donc pas la mondialisation en soi qui remet nécessairement en cause les États-Nations -elle ne le fit pas au XIX<sup>o</sup> siècle-, mais sa spécificité. Dans quelle mesure la mondialisation est-elle liée à la démocratie et à la paix ? Pourquoi cette association remet-elle en cause les fonctions traditionnelles de l'État ?

La démocratie s'est en effet répandue en Europe, en Amérique latine et dans certains pays asiatiques. Malgré leur héritage souvent très protectionniste (Brésil, Argentine, Corée), les nouvelles démocraties ont aussi adopté ou amplifié des politiques d'ouverture commerciale et d'insertion à l'économie mondiale (Granger & Siroën, 2001)<sup>13</sup>.

Cette simultanéité n'est pas un hasard. Au sein même de chaque Etat-nation, l'ouverture heurte les classes au pouvoir et leurs soutiens. Le coût le plus élevé de l'ouverture est souvent supporté par l'oligarchie au pouvoir, car elle atteint les monopoles qu'ils contrôlent et donc l'essentiel de leur rente<sup>14</sup>. Duc, Granger et Siroën (2004) montrent, par exemple, que même dans un cadre très néoclassique de type Stolper-Samuelson, plus l'oligarchie au pouvoir détient de capital, plus l'élargissement de l'électorat favorise la libéralisation des échanges.

Là où les monarques et les dictateurs ont intérêt à maintenir ou élargir le territoire, les populations préfèrent se retrouver dans des territoires moins surdimensionnés, plus homogènes et qui impliquent l'adhésion à une mondialisation fondée sur des coopérations fortes. Cette mondialisation rend superflue la conquête de marchés captifs et réduit donc les motifs de faire la guerre. Elle retire donc aux Etats en général, aux dictatures en particulier, une de leur source de légitimité traditionnelle.

Le déclin des dictatures militaires n'est pas un hasard. En Grèce, comme en Argentine, ce sont bien des aventures expansionnistes, aussi dérisoires fussent-elles, qui ont entraîné la chute des dictatures puis l'adhésion à l'ordre économique régional ou international. De même, ce sont des guerres coloniales d'un autre âge qui ont fait chuter une dictature portugaise par ailleurs très fermée.

La mondialisation actuelle est parvenue à instaurer une complémentarité forte entre la paix et la mondialisation. Elle concrétise ainsi la vision de Montesquieu des « mœurs douces » associées au commerce que le libéralisme du XIX<sup>o</sup> siècle n'avait pas permis de vérifier. Bien entendu, le monde actuel est loin d'être pacifique et les guerres n'ont pas disparu. Mais elles ont changé de nature et se distinguent des conflits qui ont dominé les relations internationales

---

<sup>13</sup> On relève bien entendu des exceptions qui mériteraient d'être analysées avec soin : des pays autoritaires adoptant des politiques libérales (Chili, Chine) et, inversement, des pays démocratiques conservant longtemps une politique protectionniste (sur la démocratie en Inde, voir Lindert, 2003).

<sup>14</sup> Même si ces bandits « sédentaires » cherchaient parfois une légitimation dans une redistribution partielle destinée à souder la cohésion nationale.

du début de l'ère moderne à la fin de guerre froide<sup>15</sup>. Les conflits sont locaux –les guerres civiles- ou a-nationaux –le terrorisme mondialisé-. Ils révèlent les carences et l'illégitimité des États nationaux ainsi que l'hétérogénéité des populations: Afghanistan, Région des Grands lacs, Côte d'Ivoire. Ils marquent souvent l'échec du concept même d'Etats-nation et donc l'impossibilité de certaines régions du monde d'intégrer l'ordre westphalien<sup>16</sup>. Les conflits se localisent d'ailleurs souvent dans les zones oubliées de la mondialisation.

La "première" mondialisation (Berger, 2003), de la seconde moitié du XIX<sup>o</sup> siècle à la première guerre mondiale, s'était donc accompagnée de la généralisation d'une course à la taille souvent belliqueuse mais, en même temps, de l'affirmation du rôle des Etats. L'affichage libéral n'excluait pas la recherche de marchés ou de sources d'approvisionnement captifs. D'un côté, l'expansion des Etats-Unis et de la Russie, l'unification du Reich allemand, la conquête coloniale, de l'autre, la mise en place de systèmes sociaux, la généralisation de l'éducation, l'explosion des dépenses publiques. Cette "première" mondialisation a pourtant buté sur la rivalité des États. Elle n'a pu empêcher le premier conflit mondial et un brutal retour en arrière de la mondialisation. Malgré le prosélytisme libéral de la puissance dominante, la Grande-Bretagne, la « première » mondialisation a échoué faute d'instaurer un ordre coopératif qui aurait proposé une alternative à la tentation expansionniste et contenu les comportements de passager clandestin de pays qui ont individuellement intérêt à exclure les firmes étrangères de leur marché intérieur tout en tirant partie des opportunités ouvertes à l'exportation.

Au-delà de la dissuasion nucléaire qui a considérablement augmenté les coûts de la guerre, une alternative crédible a donc été proposée. Des instances coopératives, comme l'Union européenne ont créé des marchés ouverts de plus en plus vastes. La stratégie du GATT, puis de l'OMC a été d'intégrer la dimension mercantiliste des Etats pour traquer, plus ou moins efficacement, les comportements de passager clandestin. Plutôt que d'empêcher la diffusion des externalités positives, l'ordre coopératif organise leur internalisation à l'intérieur d'un "club" élargi : un pays négocie l'accès à son marché intérieur contre les marchés intérieurs des autres pays. Les pays peuvent espérer accéder à ces organisations coopératives en supportant des coûts très faibles relativement aux solutions alternatives. Même si l'ouverture des frontières impose des coûts d'ajustement et de souveraineté, elle est toujours plus faible que les guerres d'expansion ou l'entretien d'un empire surdimensionné (Kennedy, 1989). Certes, la protection préserve les rentes et laisse espérer le développement des industries naissantes, mais elle prive les firmes de ce qui est bien plus déterminant : l'accès au marché mondial.

Le processus est auto-entretenu. Plus le club des marchés ouverts s'étend, plus les externalités accessibles deviennent importantes, plus il devient attractif pour les pays périphériques<sup>17</sup>. C'est sans doute dans les années 1970 ou 1980 que ces clubs régionaux (Union européenne) ou mondiaux (GATT/OMC) ont atteint la taille critique qui rendait ce bien public international bien plus attrayant que le bien public « essentiel » national.

---

<sup>15</sup> La guerre entre l'Irak et l'Iran ou l'invasion du Koweït sont les derniers conflits inter-étatiques classiques. Bien entendu, il reste quelques zones exposées (Inde-Pakistan, par exemple).

<sup>16</sup> Ce n'est pas un hasard si l'argument du droit d'ingérence, qui remet en cause un des principes fondamentaux du droit international westphalien, est devenu un des grands thèmes de débat.

<sup>17</sup> Voir la théorie des dominos de Baldwin (1995) qui formalise cet effet d'attraction en termes d'économie politique.

La "nouvelle" mondialisation a donc retiré son statut de bien public « essentiel » à la conquête de marchés captifs. La dynamique d'un mercantilisme nationaliste et belliqueux, sur laquelle s'était fondée la formation des Etats modernes, s'est alors transformée en mercantilisme plus éclairé et coopératif, mais moins assuré de ses frontières.

## ***Mondialisation et crise de l'État-nation***

Pacifique et coopérative, la mondialisation a donc remis en cause le bien public essentiel, c'est-à-dire le marché intérieur étendu aux territoires captifs. En même temps, elle remettait aussi en cause la référence sur laquelle se calait autrefois la taille de la nation.

Cette évolution pose un certain nombre de problèmes. Le déclin du bien public "essentiel" devrait certes permettre des économies budgétaires. Mais il fragilise la légitimité des Etats, et donc le monopole de leur "violence". Par capillarité, l'État devrait donc plus difficilement financer et fournir l'ensemble des biens publics. Cette question rejoue, par d'autres voies, le débat sur la remise en cause de l'Etat par la mondialisation (Rodrik, 2000).

Rodrik (1998), en mettant en relation le taux d'ouverture et la part des dépenses publiques, conclut que les pays les plus exposés au commerce consacrent une part plus importante de leur revenu aux dépenses publiques. De manière assez peu convaincante, il explique ce constat paradoxalement par le fait que la mondialisation favorise une instabilité que compenserait un secteur public important. Alesina, Spolaore & Wacziarg (2000) ont fait remarquer que les pays les plus petits étaient à la fois plus ouverts et soumis à des biens publics plus coûteux car ne bénéficiant pas des mêmes économies d'échelle que les grands pays. Tavares et Wacziarg (2001) montrent également que la démocratie favoriserait l'accroissement des dépenses publiques. On aurait donc une chaîne de causalité selon laquelle la démocratie favoriserait la création de nations plus petites et qui supporteraient de ce fait des coûts de production de biens publics plus élevés.

Mais les biens publics bénéficient-ils d'effets de dimension aussi importants qu'ils puissent être significativement influencés par la taille des pays ? Les postes de dépenses publiques qui ont le plus augmenté, les dépenses sociales et de redistribution, apparaissent, a priori, peu sensibles à la dimension du pays. Au contraire, la pacification des relations internationales a permis de se désengager du bien public le plus incontestablement dominé par la dimension : l'accès à un marché vaste appuyé par des dépenses militaires et extérieures.

Dès lors que la pacification des relations internationales tend à diluer le nationalisme, les Etats renoncent plus aisément à fournir eux-mêmes certains biens publics, et particulièrement ceux qui restent soumis aux effets de dimension ou à une contrainte de taille critique. Ils peuvent être fournis à des échelons supérieurs, comme les organisations ou les alliances internationales, les organisations régionales, voire les entreprises privées. Alors que les statuts du FMI, rédigés à l'apogée de la vision stato-centrée des relations internationales, avalisaient l'idée d'une identification de la monnaie à un Etat-nation, des pays à tradition nationaliste aussi forte que la France et l'Allemagne, ont renoncé, sans traumatisme, à leur monnaie nationale. En effet, l'adoption d'une monnaie commune facilite l'accès aux marchés<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Par exemple, Rose (1999) et Rose et van Wincoop (2001) ont montré que de pays partageant la même monnaie échangent plus entre eux. Easterly & Kraay (1999) considèrent que la petite taille a l'avantage d'imposer l'intégration à l'économie mondiale ce qui permet de bénéficier de gains de l'échange plus importants.

L'État-nation a donc été remis en cause jusque dans ses attributs régaliens. Il n'est plus identifié par la monnaie, la sécurité extérieure, l'ouverture de marchés. La littérature et l'opinion publique ont beaucoup insisté sur la "taille" de l'État appréciée qualitativement par l'étendue de ses prérogatives (*scope*) et quantitativement par la part des dépenses publiques. Elles se sont beaucoup moins intéressées à la "taille" de la nation c'est-à-dire à ses frontières intérieures et extérieures. Pourtant, l'explosion du nombre d'États et la montée des divisions internes constituent bien un fait majeur de l'époque actuelle qui se trouve aller "*main dans la main*" (Alesina, Spolaore & Wacziarg, 2000) avec la mondialisation.

La mondialisation alimenterait la crise de l'État-nation en remettant en cause d'une part les fonctions générales de l'État et, d'autre part, les dimensions de la nation. L'État devrait être plus "modeste" et déléguer à d'autres formes de gouvernances, locales ou globales, une partie de son domaine y compris certains de ses droits régaliens.

Les frontières ne sont pas toujours extérieures. La mondialisation pourrait aussi contribuer à alimenter les fractionnements internes. La spécialisation des économies est, en soi, un facteur d'hétérogénéité puisqu'elle atteint certains facteurs de production<sup>19</sup>, plus ou moins localisés dans certaines régions. La majorité des économistes admet aujourd'hui que la mondialisation devrait accroître les inégalités salariales à l'intérieur même des pays. De plus, la spécialisation est à l'origine d'effets d'agglomération qui tendent à concentrer l'activité dans certaines régions. L'ouverture de la Chine conduit à plus d'hétérogénéité sociale et géographique.

La redéfinition des frontières extérieures n'est donc pas toujours une réponse "optimale" car elle ne répond pas aux hétérogénéités intra-locale. Des micro-sécessions implicites peuvent prendre la forme de délinquance et d'insécurité intérieure. A Rio de Janeiro, les *favelas* insérées dans la ville, forment des micro-sociétés plus fermées que la plupart des nations constituées. La sécurité, voire certaines fonctions sociales, relèvent de « bandits » plus ou moins sédentaires. Ils forment donc des micro-États, dotés d'une fiscalité, d'une armée, d'une police. Ces micro-États fermés, sont d'ailleurs tentés par l'expansion et les gangs mafieux qui les dirigent se livrent, à Rio comme ailleurs, à de véritables guerres meurtrières aux pieds même du *Sheraton* local... Le "Centre" et la périphérie n'ont plus de dimension géographique. Les *favelas* sont socialement très éloignées du Centre, même si elles en jouxtent physiquement ses tours.

L'homogénéisation des Etats-modernes, plus ou moins assurée, visait certes à homogénéiser un marché intérieur en recherche d'élargissement. Mais, en même temps, elle réduisait ou apaisait ces sources de sécessions internes qui relèvent certes d'identités linguistiques, raciales ou religieuses mais aussi de lourdes « fractures » sociales.

Comme le montre l'étude historique de de Swaan (1995), les classes dominantes, à différentes périodes, auraient accepté de contribuer à la réduction de cette sécession intérieure si elles ne se heurtaient pas à l'obstacle du passager clandestin. L'élimination des externalités négatives provoquées par la pauvreté, leur profitent. Ils gagnent en sécurité personnelle et économique. Mais ils attendent des autres qu'ils en financent le traitement. La socialisation des systèmes de protection sociale ou la généralisation de l'enseignement obligatoire seraient, comme pour les biens publics, la réponse à ce *free riding*. Ainsi, à moins de proclamer l'indépendance des *favelas*, la taille des pays ne remet pas en cause cette hétérogénéité « sociale » qui pèse sur les finances publiques.

---

<sup>19</sup> Dans la théorie du commerce international, les facteurs de production relativement rares ou les facteurs spécifiques du secteur importateur.

La mondialisation, risque d'accroître l'hétérogénéité. Une plus grande redistribution peut y répondre<sup>20</sup>. Même la Suisse, petit pays très mondialisé et très divers, au moins sur le plan linguistique, serait encore plus hétérogène si elle ne subventionnait pas une agriculture condamnée par la loi des avantages comparatifs<sup>21</sup>. On comprend alors que Rodrik (1998) trouve une relation positive entre l'ouverture et la part des dépenses publiques.

Mais ce qui est accessible à des États démocratiques<sup>22</sup> riches et anciens, qui héritent d'un système de protection social "légitime", ne l'est pas nécessairement dans les pays en développement, qui sortent à peine de dictatures qui s'accompagnaient fort bien des inégalités et des discriminations. Loin de compenser cet effet par des politiques de redistribution, les États qui s'intègrent à l'économie mondiale peuvent reléguer au second plan les politiques d'homogénéisation, budgétairement contraignantes, et laisser dériver les micro-sécessions.

Pourtant, ce sont les politiques de redistribution qui visent à réduire l'hétérogénéité –les inégalités- qui "sauvent" aujourd'hui l'État-nation. La volonté d'homogénéiser ne répond certes plus à la volonté d'unifier les marchés ou de réduire les coûts de fourniture de biens publics mais d'abriter les citoyens des risques sociaux. Il n'émane plus de l'État mais d'une demande collective. Si, comme nous l'avons vu, la démocratie fragilise les États-nations dans leurs attributs traditionnels, elle les conforte dans ses fonctions d'homogénéisation sociale. La part des dépenses publiques a augmenté tout au long du XX<sup>o</sup> siècle essentiellement du fait de ce type de dépenses.

Certains auteurs comme Habermas (2000) revendentiquent un fédéralisme mondial pour compenser les effets de la mondialisation sur la solidarité sociale. D'une certaine manière, Rodrik (2000) rejoint cette perspective en montrant que dans un monde intégré seule une forme de fédéralisme mondial préserveraient la liberté de choix des citoyens.

Cette vision est toutefois paradoxale. L'Union européenne, sorte de laboratoire d'un éventuel fédéralisme mondial, a plus facilement accepté de renoncer à sa monnaie qu'aux systèmes nationaux de protection ou de solidarité sociale.

Dans la réalité, c'est bien dans sa fonction sociale que les États centraux sont le moins concurrencés. Peu d'institutions régionales –comme l'Union européenne- ou locales ne revendentiquent de transfert de souveraineté en leur faveur. Les coûts unitaires des politiques sociales ou de redistribution sont d'ailleurs assez peu sensibles à la taille.

L'hétérogénéité économique des pays empêchera, d'ailleurs, un fédéralisme redistributif. Dans des nations constituées, comme l'Italie ou l'Espagne, c'est bien la réticence des régions riches à supporter des prélèvements au profit des régions pauvres qui alimentent le séparatisme<sup>23</sup>. On imagine alors les difficultés à l'échelle du Monde. La diversité des systèmes de protection sociale, y compris dans l'Union européenne, reflète d'ailleurs de réelles préférences nationales

---

<sup>20</sup> Ce n'est pas, comme nous l'avons vu, l'explication que privilégie Rodrik (1998). Dollar (2004), qui défend une position très optimiste sur l'influence de la mondialisation sur les inégalités admet néanmoins une tendance à l'augmentation des inégalités salariales. Celle-ci n'implique pourtant pas l'aggravation de l'inégalité des revenus notamment du fait des politiques redistributrices des Etats.

<sup>21</sup> C'est par ailleurs un des pays qui consacre la plus grande part de son PNB à l'éducation ou à la santé qui sont également des réducteurs d'hétérogénéité.

<sup>22</sup> La démocratie devrait favoriser la réduction des inégalités : plus le pays est inégalitaire, plus l'électeur médian se situe à proximité des classes pauvres, plus il devrait se prononcer en faveur de politiques redistributives.

<sup>23</sup> Voir la formalisation de Bolton & Roland (1997).

peu fongibles dans la mondialisation (Ricci, 2004). Enfin, dans sa fonction de solidarité sociale, le pouvoir de violence "légitime" de l'État est non seulement accepté, mais revendiqué. Même l'ultra-libérale Mme Thatcher n'a jamais remis en cause les fondements du système de santé britannique qui est pourtant l'un des plus étatisés au Monde. Il n'est pas certain que cet acquis puisse être préservé au niveau mondial.

## **Conclusion**

En hésitant à considérer les Etats-nations comme un objet d'analyse pertinent, les économistes ne peuvent saisir toutes les conséquences possibles de la mondialisation. La spécificité de la phase actuelle de mondialisation est qu'elle est associée à des relations inter-étatiques pacifiées où le coût des guerres est devenu exorbitant par rapport à ceux de la coopération. D'autres formes de régulation ont permis de contenir les conflits potentiels notamment lorsqu'ils trouvaient leur source dans la rivalité des Etats pour préserver ou acquérir des marchés plus vastes. Cet objectif mercantiliste n'a certes pas disparu, mais il se réalise aujourd'hui par l'adhésion aux organisations internationales et à des zones d'intégration régionale. En même temps, le monde s'est démocratisé. Repousser les autorocraties signifiait rejeter une sujexion trop forte à l'Etat qui n'avait plus de raison légitime.

Dès lors, pourquoi ne pas décentraliser la production de biens publics ? C'est bien ce que traduisent les pressions séparatistes ou fédéralistes. Toutefois, ce retrait de l'État "central" ne se constate pas au niveau des dépenses publiques. C'est peut-être parce que la légitimité de l'Etat s'est recentrée sur la sauvegarde d'une homogénéité qui, en retour, consolide sa légitimité notamment en préservant les systèmes de redistribution sociale. Cet impératif d'homogénéité n'est pas seulement territorial. Il ne s'agit pas seulement d'atténuer les différences entre la France et la Corse. Elle est aussi sociale et vise à limiter, par exemple, des inégalités qui seraient considérées comme inacceptables et susceptibles d'instaurer des sécessions internes, sociales, ethniques ou autres. Le retrait des frontières externes ne risque-t-il pas d'instaurer des frontières internes, mal régulées et sources d'instabilité ? La montée de l'insécurité intérieure et des inégalités et, souvent en réaction, la communautarisation et la fragmentation des sociétés contemporaines, montrent que le défi porte moins sur les frontières externes que sur les frontières internes. Cette évolution présente un risque politique : la dissidence de communautés, dirigée par des pouvoirs peu légitimes et plus ou moins violents.

La mondialisation ne condamne donc pas l'État-nation, à brève échéance en tout cas. Elle en redéfinit les contours. Dans un monde qui reste encore fondé sur un droit westphalien, l'État-nation n'a pas de substitut à certaines fonctions. Il reste compétent et peu contesté pour préserver la stabilité et la sécurité intérieure au sens le plus large. Aujourd'hui, comme hier, l'État reste un fournisseur d'homogénéité et, en premier lieu, d'homogénéité sociale. Mais, cette fois, l'hétérogénéité n'est pas seulement héritée de l'histoire, mais créée par un environnement économique qui l'exacerbe et, en premier lieu, par la mondialisation. L'État-nation survivra à la mondialisation tant que la mondialisation affirmera son besoin d'État pour en compenser certains effets. Ou la mondialisation "autorise" les États à préserver une certaine homogénéité sociale et le processus pourra se poursuivre. Ou elle ne le permet pas du fait, par exemple, de la concurrence fiscale qui limite ces politiques. La mondialisation se heurtera alors au XXI<sup>e</sup> siècle à des conflits intra-nationaux, un peu comme, au XX<sup>e</sup> siècle, la mondialisation avait buté sur des conflits inter-nationaux.

## références

- Alesina A. & E. Spolaore, 1997, "On the Number and Size of Nations", *Quarterly Journal of Economics*, 112(4), November, p. 1027-56.
- Alesina A. & E. Spolaore, 2003, *The Size of Nations*, Cambridge, The MIT Press.
- Alesina A. & R. Wacziarg, 1997, *Openness, country size and the government*, NBER Working Paper, N°6024, April.
- Alesina A., E. Spolaore & R.Wacziarg (2000) "Economic Integration and Political Disintegration," *American Economic Review*, December, vol. 90, p. 1276-96.
- Anderson J.A. & E. van Wincoop, 2003, Gravity with Gravitas: A solution to the Border Puzzle, *American Economic Review*, 93, pp. 170-192.
- Anderson J.E. & E. van Wincoop, 2004, *Trade Costs*, NBER Working Paper No.10480, May.
- Aron, R., 1962, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann Lévy.
- Baldwin, R.E., 1995, "A Domino Theory of Regionalism", in R. Baldwin, P. Haaparanta, J. Kiander eds, *Expanding membership of the European Union*, Cambridge University Press, p. 25-48
- Berger S., 2003, *Notre première mondialisation : leçons d'un échec oublié*, Paris, Le Seuil, La République des idées.
- Bolton P. & G. Roland, 1997, "The Breakup of Nations : A Political Economy Analysis", *Quarterly Journal of Economics*, 1057-1090.
- Bolton P., Roland, G., Spolaore, E., 1996, "Economic Theories of the Break-Up and Integration of Nations", *European Economic Review*, April, Vol 40(3-5), p. 697-705.
- Casella A. & J. S. Feinstein, 2002, Public Goods in Trade on the Formation of Markets and Jurisdictions, *International Economic Review*, Vol 3(2), p. 437-62.
- De Swaan A., 1995, *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris, PUF, 1995.
- Deutsch K, 1969, *Nationalism and its alternatives*, New York, Knopf .
- Dollar D., 2004, *Globalization, Poverty, and Inequality since 1980*, World Bank Policy Research Working Paper 3333, June.
- Drazen A., 2002, *Political Economy in Macroeconomics*, Princeton University Press.
- Duc C., C. Granger & J.-M. Siroën, 2004, *Trade Costs and Democracy*, Cahier de recherche EURIsCO, 2004-12, [www.dauphine.fr/ceresa/WebSiroen/tradedemo.pdf](http://www.dauphine.fr/ceresa/WebSiroen/tradedemo.pdf).
- Easterly W. & A. Kraay, 1999, *Small States, Small Problems?*, World Bank Policy Research Working Paper N°2139, june.
- Granger C. & J.-M. Siroën, 2001, "La démocratie est-elle favorable à l'ouverture ?", *Économie internationale*, 88, pp. 59-76.
- Habermas J., 2000, *Après l'état nation*, Paris, Fayard.
- Hayek F.A., 1985, *les routes de la servitude*, Paris, PUF.
- Kennedy P., 1989, *Naissance et déclin des grandes puissances*, Paris, Payot.
- Krugman P., 1979, "Increasing returns, monopolistic competition, and international trade", *Journal of International Economics*, 9(4), p. 469-479.
- Krugman P., 1980, "Scale Economies, product differentiation and the pattern of trade", *American Economic Review*, 5, pp. 950-959.
- Krugman P.R., 1991, "The move toward free trade zones", *Federal Reserve Bank of Kansas City Economic Review*, november/december, p. 5-25.
- Lancaster K.J., 1980, "Intra-Industry Trade under Perfect Monopolistic Competition", *Journal of International Economics*, 10 (2), p. 151-175.
- Lindert P.H., 2003, *Voice and Growth: Was Churchill Right?*, NBER Working Paper, N°9749, June.

- Mc Callum J. [1995], National Borders Matters : Canada-US Regional Trade Patterns, *American Economic Review*, 41, p. 581-589.
- Mill J.S., 1972, *Utilitarianism, On Liberty, and Considerations on Representative Government*, H.B. Acton. Londres : J.M. Dent & Sons.
- Mundell R., 1961, "A theory of optimum currency areas", *American Economic Review*, 51.
- Oates W.E., 1999, "An Essay on Fiscal Federalism", *Journal of Economic Literature*, Vol 37, pp. 1120-1149.
- Obstfeld M. & K. Rogoff, 2000 : « The Six Major Puzzles in International Macroeconomics: Is There a Common Cause? », in B.S. Bernanke & K. Rogoff (Eds.), *NBER Macroeconomics Annual 2000*.
- Olson M., 1978, Logique de l'action collective, Paris, PUF.
- Olson M., 2000, *Power and Prosperity*, Basic Books.
- Renan E., 1992, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Presses Pocket.
- Ricci S., 2004, Protection sociale et ouverture des économies, mémoire de DEA, <http://www.dauphine.fr/globalisation/ricci.pdf>.
- Rodrik D., 1998, "Why Do More Open Economies Have Bigger Governments?", *Journal of Political Economy*, vol. 106, n°5, pp. 997-1032.
- Rodrik D., 2000, "How Far Will International Economic Integration Go?", *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 14, n° 1, winter, p. 177-186.
- Rose A.K. & E. van Wincoop, 2001, National Money as a Barrier to International Trade: The Real Case for Currency Union, *The American Economic Review*, Vol 91, No 2, May, 386-390.
- Rose A.K., 1999, *One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currencies on Trade*, NBER Working Paper No. W7432, December.
- Siroën J.-M., 2002, Globalisation et taille optimale des nations, *Revue Française d'Economie*, volume XVII, octobre, p. 69-100.
- Siroën J.-M., 2004, L'international n'est pas le global. Pour un usage raisonné du concept de globalisation, *Revue d'Economie Politique*, 114 (6), novembre-décembre, p.681-698.
- Tavares J. & R. Wacziarg, 2001, "How Democracy Affects Growth", *European Economic Review*, vol. 45, No. 8, August 2001, p. 1341-1379
- Tiebout C., 1956, "A Pure Theory of Local Expenditures", *Journal of Political Economy*, 64, 416-24.
- Tilly C & L. Tilly, 1973, *The Rebellious Century, 1830\*1930*, Cambridge, Harvard University Press
- Tilly C., 1990, *Coercion, Capital and European States, AD 990-1990*, Cambridge, Blackwell.